

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 15 avril 2024 à 20h00
Présidence : Mme Sophie Thury
Salle du Conseil – Maison de Commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à l'huissier, à la secrétaire du Conseil, à la représentante de la Presse et au public, la Présidente invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Six membres du Conseil sont excusés et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 février 2024
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal n°03/2023 relatif au règlement sur le financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de bien-fonds
6. Préavis municipal n°09/2023 relatif à une demande de crédit de CHF 87'000.- pour l'installation de bornes de recharges électriques aux Communaux
7. **Préavis municipal n°04/2024 relatif à la modification des statuts du SIS Morget**
8. Propositions individuelles

Ordre du jour modifié avec l'ajout du point 7 accepté à l'unanimité.

1. Appel

Quarante-quatre Conseillers participent à la séance, six excusés (Mme A. Roulet-Wyss, Mme V. Hüsler, M. C. FÜRER, M. A. Groeneweg, M. J.-L. Knigge, M. A. Merinat). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 19 février 2024

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal est adopté à la majorité, 1 abstention.

3. Communications du Bureau du Conseil

- Mme Sophie Thury – Présidente

Organisation du Conseil :

Les dates des séances et votations de 2024 sont présentées à l'écran. Les Commissions qui ont remis leurs rapports avec un peu d'avance afin que chacun puisse les recevoir avant les vacances de Pâques sont remerciées.

Élection complémentaire à la Municipalité :

Suite à la démission de la Municipale Mme Tania Séverin au 30 juin 2024, une élection complémentaire sera organisée le dimanche 9 juin, suivie d'un éventuel deuxième tour le dimanche 30 juin. Comme indiqué sur le site de la Commune, les personnes souhaitant déposer leur candidature peuvent le faire jusqu'au lundi 29 avril à midi, au Greffe ou en prenant contact avec notre Président. Une photo ainsi qu'un texte de présentation de 150 mots environ sont requis.

Votations du 3 mars : 62.38% de participation à la hauteur des enjeux. La Commune a voté oui à l'initiative pour une treizième rente AVS à 72.28% et non à l'initiative sur les rentes à 86.07%, ce qui est assez proche des chiffres cantonaux.

Séances CC 2024	Remise des rapports	Commentaires
19 février – 20h	7 février	
15 avril – 20h	27 mars	
13 mai – 20h	1 ^{er} mai	
17 juin – 19h	5 juin	Repas de fin d'année
30 septembre – 20h	18 septembre	
4 novembre – 20h	23 octobre	
9 décembre – 19h	27 novembre	Apéritif de fin d'année

Votations 2024 : 3 mars // 9 juin // 30 juin // 22 septembre // 24 novembre.

4. Communications de la Municipalité

a) **M. J.-M. Fernandez – Syndic**

Mme Tania Séverin est félicitée pour la prise de la direction d'Addiction Suisse où elle a commencé aujourd'hui. C'est une fierté au niveau communal et il lui est souhaité un plein succès dans cette nouvelle tâche.

b) **M. J.-M. Schlaeppli – Municipal**

Police des constructions :

Permis de construire délivré avec mise à l'enquête :

- Parcelle 1354 – chemin de Pra Riondet 21 – remplacement d'une chaudière gaz par une pompe à chaleur air/eau.

Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle 1525 – route Suisse 8A – modification du buffet du restaurant ;
 - Parcelle 1487 – route de la Plantay 87 – construction d'une pergola bioclimatique ;
 - Parcelle 1591 – la Taillaz – mise en place d'une aire de recharge pour véhicules électriques légers.

5. Préavis municipal n°03/2023 relatif au règlement sur le financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption des mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de bien-fonds

M. A. Magnollay lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui propose à l'unanimité d'adopter les conclusions initiales du préavis municipal.

- Mme S. Thury – Présidente : les conclusions sont identiques à celles du préavis initial. J'ouvre la discussion et passe tout d'abord la parole à M. V. Payot pour lecture d'un document reçu de la part de Mme V. Hüsler, absente ce soir.

- M. V. Payot : « La législation actuelle prévoit que la taxe peut être perçue dès que la mesure de classement d'un terrain en zone à bâtir ou d'augmentation des droits à bâtir entrent en vigueur, c'est-à-dire avant même que le propriétaire n'ait pu bénéficier d'une plus-value réelle en vendant son terrain ou en y développant un projet de construction. La législation ainsi que le règlement proposé prévoient également que la Municipalité peut passer une convention avec les débiteurs de la taxe mais rien n'oblige que la perception de cette dernière soit reportée au moment où le terrain est construit ou aliéné. Cette taxe suscite diverses critiques juridico-politiques, notamment à la suite de nombreuses décisions de taxation notifiées par la ville de Prilly au printemps 2022 et une motion a été déposée au Grand Conseil en décembre dernier pour demander la modification du système de perception. Sans remettre en question le bien-fondé de la taxe, je pense important que la discussion autour du préavis n°03/2023 aborde cet aspect temporel de l'exigibilité et que la question de savoir à quel moment la taxe sera exigible dans notre Commune soit posée. Merci d'avance. »

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : la question est pertinente, elle n'est toutefois pas juridiquement acceptable et valable étant donné que la loi sur les impôts communaux (LICom) ne prévoit pas la motion de M. Kaelin actuellement déposée au Grand Conseil, car elle n'est pas votée. Nous avons indiqué cette façon de faire dans notre règlement mais la LICom ne le permet pas actuellement et nous devons appliquer son contenu. En fonction de ce qui sera décidé au Grand Conseil, le règlement pourra être adapté.

- M. L. Magnollay : pour un non architecte et non juriste, je dois dire que ce règlement est diablement compliqué. Si on me donne le nouveau PACom et qu'on m'envoie établir les nouvelles situations avec les nouvelles taxations j'aurais beaucoup de peine à le faire. Il est fait notion de SPD (surface de plancher disponible) dans ce règlement : est-ce que le nouveau PACom va contenir des notions SPD ou comment établissez-vous cette notion ? Par exemple, une zone villa de 1'000m² avec une petite villa plantée dessus, passe tout à coup en zone village, comment déterminez-vous le SPD ?

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : l'augmentation se fera uniquement si le 30% supplémentaire est accepté sur les surfaces de plancher déterminantes c'est-à-dire que pour une surface de 1'000m² il est difficile de faire 30% de plus si on veut faire une villa ; si on veut faire un immeuble ça peut le faire. Le règlement va s'appliquer sur les quelques parcelles qui ont ce potentiel-là dans notre Commune, elles sont rares et on s'attend à appliquer cela une fois peut-être deux.

- M. T. Cretegny : pour revenir sur l'intervention lue par M. V. Payot précédemment et la réponse donnée par M. J.-M. Fernandez, le règlement

dit : « par voie conventionnelle la Commune peut différer la perception de la taxe ou accorder un plan de paiement avec ou sans intérêt de retard ». Est-ce que cela ne traite pas justement de la préoccupation de Mme V. Hüsler ?

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : on a le loisir de différer les paiements par taxes...la motion Kaelin veut que la taxe ne soit payable qu'une fois la construction ou la vente terminée. Le règlement permet de négocier mais pas d'appliquer ce que Mme V. Hüsler souhaite.

- M. T. Creteigny : merci pour la réponse, vous avez cependant la possibilité de ne pas mettre les gens en poursuite.

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : ce n'est pas le but de la Commune de mettre ses habitants en poursuite.

- M. L. Magnollay : au vu de la complexité du règlement, est-ce qu'un règlement similaire a déjà été approuvé et appliqué dans d'autres Communes ? Dernière question, un point du règlement prévoit son application après son approbation par les différents organes, mais il n'est pas indiqué « dès ». Quel est le plan de la Municipalité à ce sujet ?

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : pour la dernière question, la réponse est « dès que possible ». Nous sommes dans les dernières Communes à ne pas avoir ce règlement en application, d'autres s'en servent déjà depuis 2011.

Vote

- D'adopter le règlement sur la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire, tel que présenté en annexe du présent préavis ;
- De charger la Municipalité de soumettre le dossier au Département responsable.

Adopté à la majorité, 1 avis contraire, 2 abstentions.

6. Préavis municipal n°09/2023 relatif à une demande de crédit de CHF 87'000.- pour l'installation de bornes de recharges électriques aux Communaux

M. S. Thury lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui propose à l'unanimité d'adopter les conclusions initiales du préavis municipal.

M. T. Creteigny lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'adopter les conclusions initiales du préavis municipal.

- Mme S. Thury – Présidente : les conclusions sont identiques à celles du préavis initial, j'ouvre la discussion.

Comme la parole n'est pas demandée nous allons passer au vote.

Vote

- D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux d'installation de bornes de recharges électriques aux Communaux ;

- D'allouer le crédit de CHF 87'000.- pour financer ces travaux ;
- D'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
- D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

7. Préavis municipal n°04/2024 relatif à la modification des statuts du SIS Morget (Service Incendie et Secours)

- Mme. S. Thury – Présidente : le Bureau du Conseil a décidé, d'entente avec la Municipalité, que la Commission des finances rapportera sur le sujet et qu'il n'est pas nécessaire de nommer une Commission ad hoc.

- M. J.-M. Schlaeppli - Municipal : vous avez probablement déjà entendu parler des statuts du SIS Morget qui doivent être révisés simplement pour les adapter à la loi sur les Communes 1.7.2013 qui prévoit que les statuts des associations intercommunales doivent déterminer la possibilité pour l'association d'emprunter, le montant du plafond d'endettement devant toutefois être précisé. Dans le cas du SIS Morget, c'est ce qui nous intéresse, c'est-à-dire dans le futur éventuel projet d'une caserne, il y a un plafond d'endettement sur lequel le Conseil devra se déterminer une fois que la Commission des finances aura fait son rapport. Pour rappel c'est un sujet chaud, ça fait des années que c'est en projet, qu'on négocie, il y a peut-être quelque chose, c'est encore sous embargo, on aura peut-être d'autres nouvelles à communiquer d'ici la votation sur le préavis. Pour l'instant, je souhaite bon courage à la Commission des finances qui devra se pencher sur un seul article.

8. Propositions individuelles

- Mme. S. Thury – Présidente : deux Conseillers nous ont contacté pour parler de deux thématiques pendant cette séance : la pollution au PFAS et la déchetterie de Buchillon. Après discussion avec les différents auteurs, il a été choisi d'aborder ces sujets dans les propositions individuelles sous forme de simples questions. Deux documents explicatifs ont été envoyés à la Municipalité ainsi qu'aux membres du Conseil afin que vous puissiez vous préparer à cette discussion.

- Mme. L. Jobin : il y a environ deux semaines, j'ai entendu parler de PFAS, et à présent il n'y a pas un jour qui passe sans qu'on en parle. J'ai commencé à chercher sur internet de quoi il s'agissait : ce sont des polluants éternels qui ont beaucoup de peine à disparaître, ils sont contenus dans le fart des skis, dans les imperméabilisants, dans les poêles en teflon, les mousses anti-incendie... Pendant ces recherches je suis tombée sur un article de Heidi-News qui référençait les sites contaminés sur des cartes mondiales dans le cadre du « forever pollution project ». Il y en a beaucoup, et en regardant sur celle de la Suisse, j'y ai vu un point orange sur notre Commune avec donc, une pollution détectée, ce qui veut dire que le taux

de PFAS est bien plus élevé que la norme acceptée. A partir de là, je me posais la question si la Municipalité est au courant de cette pollution ; si oui, est-ce qu'on sait où les prélèvements ont été faits exactement (eau potable, eaux usées, terrain...) et ensuite qu'en est-il de cette pollution aujourd'hui et ce qui a été fait ou sera entrepris pour la diminuer. Enfin, ces PFAS se retrouvent-elles dans l'eau potable ? Si oui, est-il possible de faire quelque chose ?

- M. C. Viquerat – Municipal : je remercie Mme. L. Jobin pour son excellente question. Nous sommes un peu au courant : rappelez vous en 2020 il y a eu les histoires du chlorothalonil, le 31 août 2022, on ne le savait pas encore mais il y a eu les PFAS : le laboratoire cantonal est venu faire un prélèvement dans les eaux potables de la Commune d'Etoy pour l'analyser et en reporter les résultats dans un rapport regroupant l'ensemble des substances analysées : une bonne partie de ces substances nous apparaissaient pour la première fois. Les PFAS sont un ensemble de plus de 4'700 produits chimiques largement utilisés dans l'industrie et dans les produits. Il s'avère que quatre d'entre eux sont considérés aujourd'hui comme comprenant un risque éventuel de cancer, on retombe dans la même polémique que pour le chlorothalonil. Parmi les résultats fournis, nous avons la somme des quatre produits en question : résultat non décelé. Mais ce n'est pas tout, il y a l'acide trifluoroacétique (TFA), qui est aussi un PFAS mais un peu particulier car il a une chaîne ultra courte formée par des processus de dégradation. Ce produit-là est très soluble dans l'eau, s'absorbant mal, très mobile et donc très rapidement transféré de l'atmosphère des sols dans les eaux claires ou les eaux usées. Ce TFA a été décelé dans l'analyse de 2022 : 667 nanogrammes/litre avec une précision de 271,1 nanogrammes donc environ 1/3. Ce qui veut dire qu'on en a quand même. Je vous rappelle que l'article parlait de 680 nanogrammes/litre sans plus de précision sur le produit, et je pense que c'est de cette substance dont il est question. Ce qui nous a aussi été donné comme information par le laboratoire cantonal c'est qu'il n'y a pas de norme, ni en Suisse, ni en Europe, donc il n'y a pas de max. Le seul critère de qualité qui existait alors en 2022 était en Allemagne et fixait une valeur de 10 microgrammes/litre (50 fois plus que la mesure relevée à Etoy). Quelques mois plus tard, nous sommes tombés sur un article dans le Monde, dans le Temps (début 2023) où les PFAS européens étaient mentionnés et le fameux point sur la Commune d'Etoy également. Nous nous sommes empressés d'écrire au Canton (courrier de début mars 2023) pour leur demander quel était l'endroit du prélèvement sur la Commune en sachant qu'il y a un code inconnu sans aucune référence. Nous n'avons pas reçu de réponse du Canton à ce jour. Lors de dossiers délicats, politiquement difficiles, quand on a une réponse dans les deux ans c'est déjà pas mal.

- M. A. Magnollay : le réseau de mesures est le réseau NABODAT, réseau d'études pédologiques détenu par la Confédération : on voit où se situe ce point, dans les vignes à l'est du village à priori. Vous pouvez aussi demander via un formulaire directement à cet organisme, qui n'est pas le Canton, en espérant avoir un retour plus rapide, sans garantie toutefois car avec la Confédération ça ne va non plus très vite parfois.

- M. C. Viquerat – Municipal : je répondrais qu'on a repéré le point à peu près au même endroit en effet mais on aimerait avoir une prise de position officielle du Canton. Nous sommes au courant de cette histoire. Pour

répondre aux autres questions associées à savoir est-ce qu'il y a quelque chose qui a été fait, qui est prévu : non car à l'heure actuelle il n'y a aucune norme associée à ces substances. Tant qu'il n'y aura pas de norme on ne peut pas imposer de traitement. Il semblerait qu'on obtienne des informations d'ici la fin de l'année mais attendons de voir.

- M. G. Knigge : j'ai discuté avec un Conseiller de Buchillon et ai appris qu'il va y avoir un préavis chez eux le 18 juin 2024 au sujet de la déchetterie qui va être située juste derrière iLife. En sachant qu'il y a pas mal de ménages d'Etoy qui sont tout près de cette déchetterie sur les chemins de la Plantay, de la Chenalette et des 2 communes, il serait intéressant de savoir si ces ménages pourraient bénéficier de cette nouvelle déchetterie surtout qu'on s'attend à une augmentation de la population dans ce secteur suite au nouveau PACom du Littoral Parc (environ 200 de plus sur la Commune d'Etoy). Comme on sait qu'Etoy et Buchillon travaillent déjà ensemble sur d'autres projets : STEP, sur les eaux et le domaine scolaire, y a-t-il eu une réflexion pour cette déchetterie ? Est-ce que celle d'Etoy va être modifiée dans les années à venir lorsqu'il y aura plus d'habitants (nouvelles infrastructures, nouvel agrandissement...). Pourriez-vous nous faire un historique si vous avez déjà eu des discussions avec la Commune de Buchillon. Y a-t-il une possibilité de collaboration intercommunale sur cette déchetterie, quelles sont les difficultés et les volontés de le faire. Dans un avenir plus lointain, pourrait-on envisager d'avoir une Commission en commun pour les deux Communes au niveau de la gestion des déchets ? Dans le cadre du durable, de l'écologie, il y aurait un vrai intérêt pour les habitants du bas du village à pouvoir utiliser cette déchetterie.

- M. J.-M. Schlaeppli – Municipal : je remercie M. Knigge pour ces longues questions auxquelles je vais tâcher de répondre une à une :

- « Informer des réflexions qu'elle mène concernant la gestion des déchets et le futur de la déchetterie communale d'Etoy ». Je ne sais pas si vous vous rappelez mais à l'avant-dernier Conseil j'avais déjà répondu à une question d'un Conseiller par rapport à la déchetterie d'Etoy en disant qu'il n'y avait pas d'agrandissement prévu si ce n'est des améliorations sécuritaires. Ceci ne veut pas dire que la Municipalité ne regarde pas à moyen terme et prévoit peut-être une dynamisation du secteur, je dis bien à moyen terme. Concernant l'apport éventuel futur de 182 habitants qui viendraient à la Plantay, je vous rappelle qu'il y a quelques temps on a accueilli la moitié des habitants de St-Prex à la déchetterie d'Etoy suite à leur incendie, alors en effet il y avait des bouchons, c'était peut-être un petit peu plus compliqué mais cela a fonctionné pour bien plus que 182 habitants, donc je pense qu'on est capable d'assumer cette augmentation de population. Maintenant, concernant la Plantay, on ne peut pas dire que c'est un parent pauvre car les habitants ont la possibilité d'aller à l'eco-point pour y déposer l'huile usagée, les piles usagées, les capsules de café, les habits, le PET, le verre, l'alu, les boîtes de conserve et le compost de cuisine. Je pense que là on a déjà un point assez efficace pour les habitants de la Plantay. De plus, les 182 éventuels habitants supplémentaires qui viendraient loger dans ce quartier à l'avenir seront des locataires, sans jardin, il y aura donc une pression sur les déchets verts qui sera beaucoup moins forte que si c'était des villas. La déchetterie actuelle pourrait normalement être suffisante, avec un aménagement des horaires peut-être.

- « Faire un historique des différentes discussions et échanges » : Etoy – Buchillon et St-Prex ont l'habitude de faire une rencontre annuelle informelle où toutes les Municipalités viennent, où il y a un pseudo ordre du jour et où il n'y a surtout pas de prise de note, ni PV. On discute à bâtons rompus de tout et de rien, c'est très intéressant. En 2020, le sujet d'une déchetterie intercommunale a été abordé, on a discuté ensemble et on s'est rendu compte à ce moment-là déjà que ça devenait très compliqué. On a des échanges réguliers avec ces Communes : St-Prex est en train de refaire la sienne, Buchillon va migrer dans sa nouvelle bâtisse, nous on reste où on est.

- « Informer des volontés, possibilités et des difficultés de collaboration intercommunales » : la déchetterie de Buchillon récolte à peu près les intrants de 600 habitants, car en terme de déchets on parle d'habitant et non de ménage. Les habitants d'Etoy au sud de la route cantonale sont environ le même nombre, cela rendrait la déchetterie de Buchillon trop exiguë. Le PACom de Buchillon ne prévoit pas l'extension de la zone actuelle où il y a la nouvelle déchetterie et il serait illusoire de croire qu'on peut caser tout le monde sur le site. De plus, permettre à nos habitants d'utiliser une autre déchetterie s'accompagnera inévitablement d'une augmentation de la taxe déchets. Selon les contacts que j'ai pris avec la société Valorsa qui est notre gestionnaire de déchets, la taxe doublerait. Évidemment que Buchillon ne va pas nous accueillir à bras ouverts sans rien nous faire payer, il faut payer le personnel, les locations, les transports...je me vois difficilement défendre un doublement de la taxe déchets devant le Conseil. Au prorata, même si on diminue les déchets, on ne pourrait pas interdire l'accès à la déchetterie communale d'Etoy aux habitants de la Plantay si c'est pratique pour eux du fait de leurs déplacements...ça rendrait encore plus compliquée la gestion de cette dernière.

- « Dire si elle est disposée à participer à une discussion exploratoire » : pour moi cette discussion a déjà eu lieu en 2020, elle n'est pas pertinente actuellement. La loi sur les déchets va évoluer, on ne sait pas ce qu'on pourra récupérer et ce qu'on ne pourra pas dans quelques années, est-ce qu'il y a d'autres sociétés qui vont se mettre sur le recyclage de matériaux, l'avenir est un peu incertain pour la déchetterie. Pour l'instant cela nous paraît impossible de faire une déchetterie en commun avec Buchillon.

- M. M.-O. Christinat : est-ce qu'il y a une pénalité prévue si un habitant d'Etoy va livrer ses déchets à Buchillon ? Je serais surpris qu'on ne puisse pas aller, le cas échéant, de manière exceptionnelle, à la déchetterie de Buchillon.

- M. J.-M. Schlaeppli – Municipal : vous pensez vraiment que vous pouvez aller à Buchillon comme ça ? Il y a des questions de coûts derrière la fréquentation. Buchillon ne va pas accepter comme nous n'accepterions pas un habitant de Buchillon à la déchetterie d'Etoy.

- M. M.-O. Christinat : est-ce que vous prenez les cartes d'identité ?

- M. J.-M. Schlaeppli – Municipal : généralement le personnel connaît très bien les habitants et ont le nez, autant à Etoy qu'à Buchillon, je pense qu'on peut leur faire confiance au vu des précédents cas remontés.

- M. V. Bovet : vous avez parlé en début de débat de la difficulté d'envisager une déchetterie intercommunale lors des discussions avec les deux autres Communes, mais on ne sait pas pourquoi. J'ai immédiatement pensé qu'il

y a exactement vingt ans, on a mis sur pied, dans La Broye, un gymnase intercantonal, avec deux clergés, avec deux grilles de salaires différentes, avec deux systèmes éducatifs différents, comme on a l'habitude en Suisse romande, chacun étant bien accroché à son système scolaire...ça c'est fait quand même avec un succès qui n'est pas à démontrer. Quelles sont les raisons qui ont fait dire que c'était insurmontable d'unir trois Communes pour faire une déchetterie intercommunale ? Est-ce que les difficultés sont d'ordre juridique, ou de politique interne...Y a-t-il un espoir de voir venir un tel projet à moyen ou a long terme ?

- M. J.-M. Schlaeppli – Municipal : c'est sympa de comparer des élèves et des déchets...C'est compliqué à tous les stades : c'est compliqué au niveau de la récolte des déchets, ça veut dire qu'il faut installer une carte à puce que chaque habitant devra payer en plus, des barrières à la déchetterie, du pesage...ces opérations ont un coût énorme et de ce fait aucune des trois Communes n'est partante pour l'instant. À l'époque de l'accueil temporaire des habitants de St-Prex, on s'est posé la question de faire quelque chose en commun avec cette dernière, mais les distances à parcourir sont impressionnantes. Je répète mais la loi sur les déchets évolue, on ne sait pas ce qu'on pourra récupérer demain, il y a des entreprises privées qui viennent récupérer les déchets en porte à porte. Ce n'est pas le moment de se lancer dans un truc géant, on n'a pas de vision à long terme.

- Mme I. Golay : une petite poignée de jeunes adolescents du village aimeraient savoir s'il serait possible de changer un voire les deux paniers de basket qui se trouvent dans la cour d'école des Écureuils afin d'avoir quelque chose de plus jouable. Il y en a au mini-pitch mais le sol à cet endroit ne permet pas de bien jouer au basket car le ballon n'y rebondit pas bien.

- M. R. Corthay – Municipal : c'est la première fois qu'on reçoit cette demande. Les panneaux de basket au sud, sur la place sèche, ont été changés l'an passé, on va mettre ceux-là en état aussi.

- M. D. Olaya : j'ai constaté des travaux dans le bâtiment de la CET, il est repeint un peu à la va-vite. Est-ce qu'ils font du home staging histoire de vendre le bâtiment ou est-ce qu'il y a un projet derrière ?

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : c'est pour faire bonne figure pour l'instant.

- Mme S. Thury – Présidente : je profite de mon premier Conseil pour fêter un très joyeux anniversaire à M. V. Payot. Je clos la séance et vous donne rendez-vous lors de la prochaine séance de mai.

Séance levée à 20h58.

Prochaine séance :
13 mai 2024 - 20h00

La Présidente

La Secrétaire

Sophie Thury

Fanny Gantin

